HESAV Haute École de Santé – Vaud

Hes·so Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale
Fachhochschule Westschweiz
University of Applied Sciences Western Switzerland

# Descriptif de module

***Domaine*** : Santé ***Filière*** : Ergothérapie

## 1. *Intitulé du module : Performances occupationnelles des personnes à risque de vulnérabilité 2026-2027*

***Code*** : S.ER.SO.2312.F.26

***Type de formation*** : Bachelor

***Niveau*** : Module de base

***Type*** : Module principal

***Caractéristique*** : ☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraine l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

***Organisation temporelle*** :
☒ Module sur 1 semestre
☐ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne
☐ Semestre de printemps
☐ Autre : ……

## 2. *Organisation*

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques : Anglais (lectures et vidéos)

Exigences liées à la fréquentation de la formation : L'acquisition des compétences visées par ce module repose en partie sur des activités d'apprentissage expérientiel. La présence est donc obligatoire pour les cours pratiques (laboratoires) et fortement recommandée pour les cours théoriques. Voir point 6.

## 3. *Prérequis*

☐ Avoir validé le module ……

☒ Avoir suivi les modules S.ER.SO.1102, S.ER.SO.1103, S.ER.SO.1105, S.ER.SO.1106, S.ER.SO.1208

☐ Pas de prérequis

☐ Autre : ……

## 4. *Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage*

**Rôles et compétences visées**

**A. Rôle d'Expert·e :**

A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert·e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.

A2. Mener et coordonner sous sa responsabilité la démarche d'ergothérapie centrée sur les patient·es/client·es dans leur champ d'occupations.

A3. Déterminer et justifier les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées et les employer correctement.

A4. Analyser les occupations et les facteurs environnementaux et les adapter aux besoins des patient·es/client·es.

A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.
A6. Utiliser les ressources à disposition, identifier les contraintes et mettre en place l'assistance permettant aux patient·es/client·es de réaliser les occupations souhaitées.
A7. Etre familiarisé·e avec les résultats de la recherche en ergothérapie et en science de l'occupation et en tirer des conséquences pour ses interventions.

**B. Rôle de communicateur·rice :**
B1. Communiquer de manière adéquate avec les patient·es/client·es sur la situation et les ressources disponibles et favoriser une compréhension mutuelle pour une prise de décision partagée.
B2. Permettre aux patient·es/client·es de participer au processus de décision par son style de communication et la mise en place de mesures de soutien et renforcer ainsi leur autonomie.
B3. Faire preuve de sensibilité dans ses rapports avec les autres, les respecter et permettre à leurs patient·es/client·es de défendre leurs propres intérêts.

**C. Rôle de collaborateur·rice :**
C1. Travailler avec respect et sur un pied d'égalité avec les autres professionnels de la santé et du social à la recherche de solutions permettant de fournir des prestations optimales aux individus ou aux groupes de patient·es/client·es.

**E. Rôle de promoteur·rice de la santé :**
E1. Soutenir les patient·es/client·es dans la recherche et la compréhension des informations pertinentes en les orientant dans le système des assurances sociales.
E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé.

**F. Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice :**
F1. Soutenir son propre processus d'apprentissage ainsi que celui de leurs collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.

**Objectifs généraux d'apprentissage**

- Connaitre les principales structures des systèmes sensoriels visuel et auditif, les principales atteintes de ces systèmes ainsi que les limitations qu'elles entrainent.
- Proposer et expliquer des modalités pertinentes d'évaluation et d'intervention en ergothérapie en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques ainsi que les différents facteurs influençant la situation, et ce pour favoriser la performance occupationnelle.
- Comprendre et analyser la spécificité des itinéraires cliniques des personnes présentant des atteintes visuelles et des personnes âgées.
- Comprendre et analyser l'accessibilité des lieux de vie des personnes en situation de vulnérabilité, de manière à pouvoir proposer des adaptations favorisant leur participation.
- Reconnaitre les enjeux liés à une démarche de concertation concernant le choix et l'adaptation de moyens auxiliaires auprès de personnes présentant des atteintes visuelles ou auditives et auprès de personnes âgées.
- Développer une communication efficiente avec les personnes présentant des atteintes sensorielles (visuelles, auditives), les personnes âgées, les personnes proches aidant·es et l'équipe pluridisciplinaire.

## *5. Contenus et formes d'enseignement*

**Contenus**

**Unité 1 – Interventions auprès des personnes à risque de vulnérabilité et de leurs proches aidant·es (3 ECTS) –** 41 périodes

- Physiologie des systèmes sensoriels visuels et auditifs
- Pratique auprès des personnes présentant une déficience visuelle
- Pratique auprès des personnes présentant une déficience auditive
- Pratique auprès des personnes âgées à risque de vulnérabilité
- Pratique auprès des personnes proches aidant·es

**Unité 2 – Lieux de vie et parcours de santé (2 ECTS) –** 34 périodes

- Parcours de santé des personnes présentant des atteintes visuelles
- Parcours de santé des personnes âgées à risque de vulnérabilité
- Lieux de vie, évaluations et interventions dans l'habitat
- Accessibilité et mobilité communautaire
- Moyens auxiliaires, dispositifs technologiques et démarches de concertation avec les utilisateur·trices

**Modalités pédagogiques**

| | | |
|---|---|---|
| ☒ Cours magistral | ☐ Séminaire | ☐ Projet |
| ☒ Atelier/laboratoire | ☐ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☒ Modalité digitale | ☐ Autre (préciser) : Totorat ; visite facultative d'un établissement spécialisé | |

## *6. Modalités d'évaluation et de validation*

| | | |
|---|---|---|
| ☒ Ecrit sur table | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☒ Dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : …… |
| ☐ …… | ☐ …… | |

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.
Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle·il est en remédiation.
Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle·il est en répétition.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·es au plus tard le jour de la présentation du module.

Les évaluations sont est notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

**Unité 1 :** examen écrit et individuel d'une durée de 2h00 portant sur les contenus de l'unité 1 du module (pour 2/3 de la note du module).

**Unité 2** : remise d'un dossier d'évaluation et d'analyse d'une vignette clinique (pour 1/3 de la note du module).

Unité 1 et 2 : la présence aux laboratoires est obligatoire.

## 7. Modalités de remédiation et de répétition

**Remédiation**

☒ Remédiation possible
☐ Pas de remédiation
☐ Examen complémentaire
☐ Travail additionnel

**Unité 1 :** examen écrit et portant sur les contenus de l'unité 1 du module (pour 2/3 de la note du module) en semaine 18 (2027).

**Unité 2** : remise d'un dossier d'évaluation et d'analyse d'une nouvelle vignette clinique (pour 1/3 de la note du module) en semaine 18 (2027).

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

**Répétition**

Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant·e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.
La répétition a lieu au plus tôt à la période d'examen suivant l'échec.

Conformément à l'art. 30, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

## 8. Remarques

En cas d'absentéisme aux cours, l'enseignant·e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·es.

Pour les travaux durant le module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt…)

## 9. Bibliographie principale


Bodenmann, P. (2022). *Vulnérabilités, diversités et équité en santé.* RMS Editions/Médecine et Hygiène.

Gopinath, B., Schneider, J., McMahon, C. M., Teber, E., Leeder, S. R., & Mitchell, P. (2012). Severity of age-related hearing loss is associated with impaired activities of daily living. *Age and Ageing*, *41*(2), 195-200. https://doi.org/10.1093/ageing/afr155

Lawrence, B. J., Jayakody, D. M. P., Bennett, R. J., Eikelboom, R. H., Gasson, N., & Friedland, P. L. (2020). Hearing loss and depression in older adults : a systematic review and meta-analysis. *The Gerontologist*, *60*(3), e137-e154. https://doi.org/10.1093/geront/gnz009

McLennan, C., Dyer, S. M., Kwok, W. S., Suen, J., Marin, T. S., Haley, M., Murray, G. R., Sutcliffe, K., Kneale, D., Sherrington, C., & Cameron, I. D. (2026). Interventions for preventing falls in older people in hospitals. *Cochrane Database of Systematic Reviews*(5). Article CD016065. https://doi.org/10.1002/14651858.CD016065

Montero-Odasso, M., van der Velde, N., Martin, F. C., Petrovic, M., Tan, M. P., Ryg, J., Aguilar-Navarro, S., Alexander, N. B., Becker, C., Blain, H., Bourke, R., Cameron, I. D., Camicioli, R., Clemson, L., Close, J., Delbaere, K., Duan, L., Duque, G., Dyer, S. M., … the Task Force on Global

Guidelines for Falls in Older Adults. (2022). World guidelines for falls prevention and management for older adults: A global initiative. *Age and Ageing*, *51*(9), afac205. https://doi.org/10.1093/ageing/afac205

Oulevey Bachmann, A., Ludwig, C. & Tétreault, S. (Eds.) (2021). *Proches aidant-e-s. Des alliés indispensables aux professionnels de la santé*. Georg.

Royal College of Occupational Therapists. (2020). *Occupational therapy in the prevention and management of falls in adults: Practice guideline*.

Smallfield, S., & Kaldenberg, J. (2019). Occupational therapy interventions to improve reading performance of older adults with low vision: a systematic review. *The American Journal of Occupational Therapy*, *74*(1), 7401185030p1-7401185030p18. https://doi.org/10.5014/ajot.2020.038380

## *10. Enseignant·es*

Membres du PER (personnel d'enseignement et de recherche) de HESAV et chargé·es de cours selon expertise.

M. Berger, E. Berthon, M. Bertin, S. Boucard-Magand, A. Deblock-Bellamy, M. Diallo, F. Fasquel, M. Gecaj, V. Hugentobler, N. Kühne, H. a Marca-Kaba, I. Margot-Cattin, L. Menviel, J.M. Meyrat, E. Offenstein, M.A. Passerel, L.H. Prado Ivanhoé, J. Roche, S. Sangare, T. Sebaï, M. Steffen, O. Tuscher-Gilliéron.

**Responsable de module** : BERGER Mathilde

Descriptif validé le 2 septembre 2026, par BERTRAND LEISER Martine